

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2009029

Signataire : MG/ED

OBJET :Modification d'une désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de l'association Villes des Musiques du Monde

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 4 des statuts de l'association "Villes des Musiques du Monde",

Vu la délibération n° 96 du 29 mars 2008 désignant des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de ladite association,

Considérant la demande de remplacement de Madame Karima RIAHI,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DESIGNE Monsieur Abderrahim HAFIDI à la place de Madame Karima RIAHI au conseil d'administration de l'association "Villes des Musiques du Monde".

Monsieur Omar AIT BOUALI est maintenu comme autre représentant.

Le Maire,

Jacques SALVATOR.